

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-237

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15

M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2019-237

Saint-Aubin de Médoc - Contrat de co-développement 2018-2020 - Voie verte route de Mounic entre l'allée du Pas de la Tourte et le rond-point de la Vierge - Confirmation de décision de faire

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

Depuis, l'avancement du projet portant sur la création d'une voie verte sise route de Mounic à Saint-Aubin de Médoc entre le rond-point de la Vierge et l'allée du Pas de la tourte permet de proposer la validation du jalon « confirmation de décision de faire » (cf fiche jointe).

L'opération consiste, sur la route de Mounic, en :

- La réalisation d'une voie verte entre l'allée du Pas de la tourte et le rond-point de la Vierge. Cette voie verte sera aménagée pour favoriser les liaisons piétonnes et cyclables et permettra de relier la future voie verte qui sera réalisée dans le cadre du Projet d'aménagement d'ensemble (PAE) des vignes et les voies vertes qui débouchent sur le rond-point susmentionné.
- La création, au carrefour de la route de Mounic et de l'allée du Pas de la tourte, d'un mini giratoire visant à diminuer la vitesse des véhicules en approche du rond-point de la Vierge et au droit de la traversée de la voie verte passant de la rive est à la rive ouest de la Route de Mounic.

Ce projet modifie d'environ 12% l'épure financière du contrat de co-développement et a fait l'objet d'un accord de la commune.

Le montant de l'opération passe de 300 000 € à 340 000 €, et le montant alloué sur le contrat de co-développement est réévalué pour passer de 100 000 € à 140 000 €.

A l'occasion du pré-programme, il avait été envisagé de mutualiser des espaces dans un souci d'économie de consommation d'espaces verts. Or, il s'est avéré que la superposition des fonctions n'était pas possible. Il a donc été nécessaire d'acquérir une bande de foncier devant être défrichée pour insérer la nouvelle voie verte le long de la route de Mounic.

Le projet fait l'objet d'un co-financement par le fond d'intérêt communal (FIC) qui participe à l'opération à hauteur de 200 000 €.

Projet	Jalon	Estimation	Imputation budgétaire	N° fiche action
Saint-Aubin de Médoc : Piste cyclable route de Mounic (entre Vierge et Pas de la Tourte)	Confirmation de décision de faire	340 000 €	05 23 23151 844	N° 8 (C04 376 0040)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018,

VU les états et la fiche projet mise à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'avancements programmés des études,

DECIDE

Article unique : La validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour le projet de création d'une voie verte route de Mounic entre le rond-point de la Vierge et l'allée du Pas de la tourte à Saint-Aubin de Médoc et de l'estimation financière augmentée de 40 000 € portant ainsi le montant alloué au contrat de co-développement de 100 000 € à 140 000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019 PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL
--	---



CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2018 - 2020

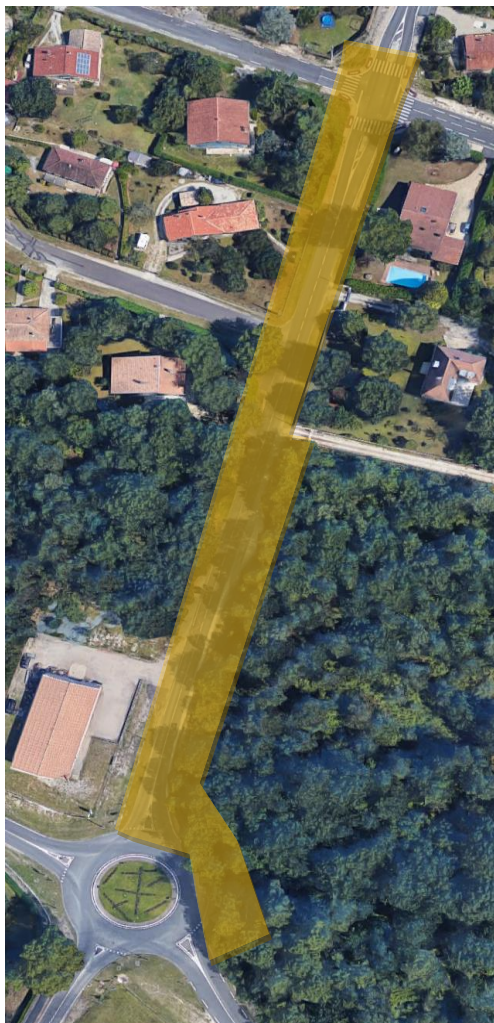
Commune de Saint-Aubin de Médoc

Fiche action : 8 (C04 376 0040)

Piste cyclable route de Mounic entre Vierge et Pas de la Tourte

CDF : Avril 2018

LOCALISATION DU PROJET



ELEMENTS DE PROGRAMME

Création d'une voie verte	
CHEF DE PROJET	Pierre CHIFFRE
ESTIMATION DE L'OPERATION	340 000 € TTC
IMPUTATION BUDGETAIRE	CdR HDA 05 DAAF Ouest Opération 05P058O002 Tâche GDMO 01261-01-09-01 NATANA : - 23151 / 844 - 2112 / 844

DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Saint-Aubin de Médoc développe une véritable politique de déplacement alternatif. Cela passe notamment par la réalisation de nombreuses pistes cyclables ou voies vertes, qui permettent aujourd'hui d'avoir un bon maillage de la ville. Le label village prudent obtenu en 2018 est une reconnaissance de ce travail.

Le projet de piste cyclable (aujourd'hui requalifié en voie verte) de la route de Mounic entre l'allée du Pas de la Tourte et le rond-point de la vierge se situe sur une voirie de catégorie 2. Il est dans le prolongement de la piste cyclable route de Picot et en lien avec le réseau existant ou en cours de réalisation (Pont à Cot et Mounic - PAE des Vignes).

La commune, dans le cadre du plan vélo 2, travaille à la résorption du réseau vélo (voies vertes et pistes cyclables) sur ce secteur.

Il était donc proposé, sur ce CODEV 4, de réaliser le dernier tronçon manquant sur la route de Mounic entre le rond-point de la Vierge et du Pas de la Tourte.

Compte tenu du linéaire relativement faible, il a été acté que les études et les travaux seraient réalisés sur le même CODEV avec une participation du FIC au montant de l'opération.

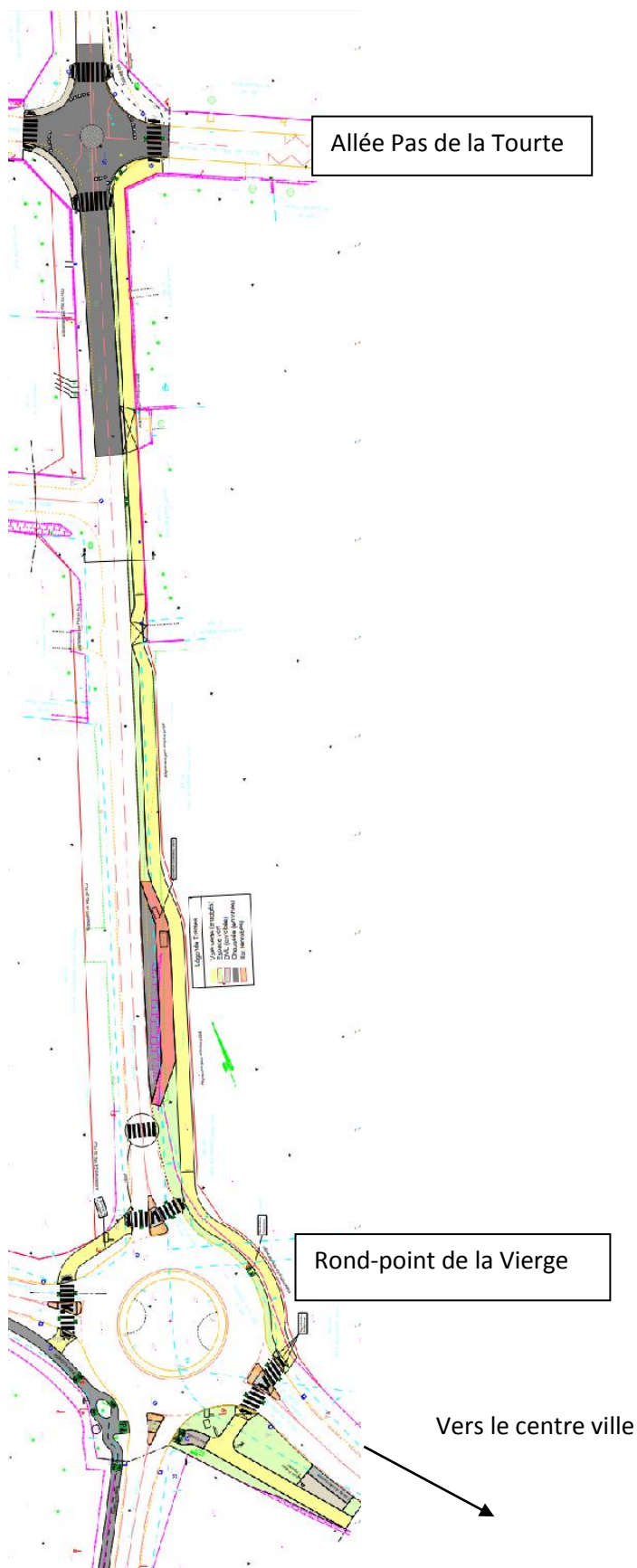
Le montant de l'opération actualisé est de 340 000 € TTC soit une augmentation d'environ 12 % (+ 40 000 €) entre l'estimation pré esquisse et le montant AVP. Cette augmentation est notamment due à la nécessité d'acquérir une bande de foncier privé et au défrichement à réaliser pour insérer la piste le long de la route de Mounic.

Il est proposé un ajustement du montant alloué au CODEV de + 40 000 €. Le montant de cette fiche passe de 100 000 € à 140 000 €.

La répartition du financement de l'opération est le suivant :

- CODEV 4 : 140 000 euros
- FIC : 200 000 euros

PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT



COUPE

